

**Certificat Professionnel de la Jeunesse, de
l'Éducation Populaire et du Sport**
(CPJEPS AAVQ)
Mention animateur d'activités et
de vie quotidienne

Flashez
pour en
savoir plus



la martellière
VOIRON Lycée public

Option complémentaire bi-qualifiante

**Option ouverte
uniquement aux
élèves inscrits
en bac pro SAPAT**

**Volume horaire
de l'option sur les 3 ans**

Au lycée : 472 heures

En structure : 613 heures

Tarifs

Année de positionnement
(2^{nde} pro) : 280 €

Années de bi-qualification
(1^{ère} et term.) :
1300 € (engagement sur les 2 ans)

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (mention AAVQ) est un Diplôme d'Animateur Socioculturel de niveau 3.

Objectifs :

- Etendre les compétences des futurs techniciens de « Services aux personnes et animation dans les territoires » en professionnalisant leurs aptitudes à l'animation socioculturelle, dans le domaine des services aux personnes.
- Favoriser l'insertion ou le positionnement professionnel.

Recrutement : les élèves candidats à ce dispositif doivent :

- Faire acte de candidature auprès du lycée la Martellière afin de se présenter aux tests d'aptitudes **le mercredi 14 mai 2025.**
- Le mentionner lors de l'inscription dans le cadre de la procédure académique d'affectation post 3^{ème} (AFFELNET) afin de bénéficier de points de bonus, à la condition d'avoir reçu un avis favorable lors des tests d'aptitudes organisés par l'établissement.
- A l'issue d'une année de positionnement (2^{nde} bac pro), les élèves candidats dont les aptitudes et la motivation pour l'animation ainsi que les résultats au bac professionnel sont jugés suffisants sont admis à poursuivre dans le **dispositif bi-qualifiant.**

Formation : validation des compétences professionnelles telles que :

- Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer les temps de vie quotidienne de groupe
- Concevoir des projets d'activités de groupe
- Animer des activités de groupe

Poursuite d'études : possibilité de s'engager dans la voie professionnelle de l'animation (*en particulier le BPJEPS*).

Stage : la fréquentation assidue d'une structure d'animation dès la 2^{nde} pro (*ex : structures d'accueil collectif, centres jeunes, maisons de quartier, ...*), y compris sur le temps personnel, est obligatoire pour prétendre atteindre les objectifs de formation.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Natur
Académie**

**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

